

Exemple n°31 : Le réseau d'espaces protégés du Conservatoire des sites lorrains

Le Conservatoire des sites lorrains gère actuellement une centaine de sites qui représentent au total près de 20 % des zones ZNIEFF de la région.

Depuis sa création (il est l'un des plus anciens de France) il s'est appuyé sur un conseil scientifique qui regroupe des universitaires et des spécialistes de toutes les disciplines de la biologie et de l'écologie. Ce conseil scientifique réalise l'évaluation du niveau d'intérêt de chaque site. Il développe également une réflexion sur les méthodes de hiérarchisation des milieux naturels afin que les programmes d'interventions soient orientés vers les zones prioritaires. Le conseil scientifique analyse d'autre part les plans de gestion de chaque site, ce qui garantit une bonne cohérence régionale.

